

Foire aux questions à l'intention des parents et du personnel (2020-04-03)

Fermeture des écoles liée au COVID-19

Le District scolaire francophone Sud (DSFS) travaille afin de fournir des renseignements aux parents au sujet de la fermeture des écoles liée au COVID-19 et de l'impact de celle-ci sur l'année scolaire. Nous suivons les lignes directrices de la Santé publique du Nouveau-Brunswick et du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE).

Nous sommes conscients de vos préoccupations, particulièrement en ce qui a trait à la santé et la sécurité. Nous continuons de prendre toutes les précautions recommandées par le ministère de la Santé afin de réduire les risques de propagation du COVID-19.

La situation évolue assez rapidement, alors ces messages, sous forme de *Questions et réponses*, seront mis à jour au fur et à mesure que nous recevons de nouvelles informations. **Veillez noter que les nouvelles questions seront ajoutées à la fin du présent document et seront écrites en ORANGE jusqu'à la mise à jour suivante.**

1. Où puis-je obtenir des renseignements sur les services à la petite enfance ?

Les parents qui ont des enfants dans les garderies éducatives sont encouragés à s'inscrire au [Portail des parents](#) du Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance afin de recevoir des communications directes de la part du ministère. Des renseignements pour les travailleurs des services essentiels en ce qui a trait à l'accès aux services de garde sont maintenant disponibles par l'entremise du portail à l'intention des parents, ou en composant le 1-833-221-9339.

2. Mon enfant peut-il continuer son stage coop ?

Comme les écoles seront fermées pour le reste de l'année scolaire, les élèves ne pourront donc pas poursuivre leur stage en milieu de travail.

3. Le tutorat foyer-hôpital se poursuivra-t-il pendant la fermeture ?

Tous les cours offerts à domicile seront suspendus pendant la période de fermeture des écoles.

4. La fermeture aura-t-elle un impact sur les services offerts par la Prestation des services intégrés (PSI)?

La santé et la sécurité de votre enfant, y compris sa santé mentale, sont importantes. Les élèves continueront donc d'être soutenus dans le cadre de la PSI. Prière de communiquer avec votre équipe Enfants-Jeunes pour déterminer le lieu des rendez-vous. Si vous ne connaissez pas le numéro, prière de consulter le site Web du district à l'adresse : <https://francophonesud.nbed.nb.ca/vie-scolaire/sante-et-mieux-etre/1439-prestation-des-services-integres-psi>. Pour les parents qui ont des enfants qui ressentent de l'anxiété face à la situation que nous vivons, il y a des ressources sur notre site Web qui indiquent comment on peut leur parler du COVID-19.

5. Les sorties éducatives à l'extérieur de l'école sont-elles annulées ?

Oui, toutes les sorties éducatives sont annulées jusqu'à la fin de l'année scolaire.

6. Les voyages scolaires hors province et internationaux sont-ils annulés ?

Oui, tous les voyages internationaux ainsi que les voyages hors province sont annulés jusqu'à la fin de l'année scolaire.

7. Les activités scolaires sont-elles affectées par cette fermeture ? (Sports, théâtre, réunions, etc.)

Toutes les activités sont annulées jusqu'à la fin de l'année scolaire.

8. Où dois-je aller pour obtenir plus de renseignements sur la fermeture des écoles ?

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a ouvert une ligne téléphonique sans frais, au 1-844-288-3888 (heures : de 7 h à 21 h, du lundi au jeudi et de 7 h à 17 h, le vendredi). De plus, consultez le [site Web du district](#) pour obtenir toutes les mises à jour.

9. Existe-t-il des ressources pour nous aider à parler de la COVID-19 avec nos enfants ?

Oui, ces ressources sont disponibles à cette adresse : <https://francophonesud.nbed.nb.ca/vie-scolaire/sante-et-mieux-etre/1662-coronavirus-covid-19>

10. Quelles sont les mesures prises par le district et les écoles afin d'informer les parents des mises à jour dans le dossier ?

- Des messages seront envoyés par l'entremise du système de messagerie.
- Des communiqués seront publiés dans le site Web du district et partagés dans les médias sociaux.
- Une page internet a été créée dans le site Web du district et sera mise à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront disponibles. [Cette page](#) contient :
 - Les mises à jour de la Santé publique du NB ;
 - Les avis aux parents et au personnel de la part du MEDPE ;
 - Des conseils et ressources pour la prévention (affiche téléchargeable, etc.)

11. Quelles sont les mesures préventives à adopter pour éviter de contracter le Coronavirus (COVID-19) ?

- Adopter de bonnes pratiques d'hygiène, comme le lavage des mains fréquent ;
- Tousser et éternuer dans le pli du coude ;
- Éviter de toucher ses yeux, son nez et sa bouche avec des mains non lavées ;
- Rester à la maison et se tenir loin des autres personnes si on se sent malade ;
- Et, au besoin, communiquer avec Télésoins au numéro sans frais 8-1-1 (seulement si vous avez des symptômes).
- Il faut rappeler qu'il s'agit d'une responsabilité partagée entre les autorités publiques, le district, les écoles, les élèves, le personnel et les parents.

12. J'ai l'intention de faire un voyage international avec mes enfants pendant la fermeture. Mes enfants pourront-ils retourner à l'école à notre retour ?

Afin de refléter la plus récente directive reçue du Ministère, il n'est pas recommandé de voyager en ce moment. Tous les voyages internationaux et à l'extérieur de la province liés au travail ont été suspendus jusqu'à nouvel ordre. Cependant, il y a d'heure en heure des changements importants aux avertissements aux voyageurs, donc il est primordial de se tenir informé avant de prendre la décision de partir en voyage. Le gouvernement fédéral a émis un avertissement global aux voyageurs, soit d'éviter tous les voyages non essentiels à l'extérieur du Canada ou même entre provinces jusqu'à nouvel ordre.

Si vous revenez tout juste de voyage, veuillez suivre les recommandations d'autosurveillance de la Santé publique concernant les symptômes et composez le 811 uniquement si vous ou votre enfant présentez des symptômes.

Autrement, vous pouvez communiquer avec **la ligne d'information du MEDPE** entre 7 h et 21 h, du lundi au jeudi et entre 7 h et 17 h, le vendredi : **1-844-288-3888**, ou encore le **numéro sans frais de l'Agence de la Santé publique du Canada** au **1-833-784-4397**.

- Site Web de l'Agence de la Santé publique du Canada : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid019.html>
- Site Web du Bureau de la Santé publique du Nouveau-Brunswick : https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmh/maladies_transmissibles/content/maladies_resp_iratoires/coronavirus.html

13. Est-ce que j'aurai accès à l'école pendant la période de fermeture?

Afin de respecter les consignes de la Santé publique du Nouveau-Brunswick, visant à réduire les risques de propagation de la COVID-19, il est impossible, pour le moment, d'avoir accès aux écoles afin de récupérer les effets personnels des enfants. Toutefois, **le district scolaire et le MEDPE** examinent les façons possibles de permettre aux parents de récupérer les objets essentiels à la santé et à l'apprentissage de leurs enfants, tout en respectant les consignes des autorités publiques. Les parents seront avisés de la marche à suivre dès qu'elle aura été établie et qu'elle aura été **approuvée par le bureau de la Santé publique**.

14. Est-ce que les centres de petite enfance et garderies sont ouverts?

Seulement pour les travailleurs essentiels. Les parents qui ont des enfants dans les garderies éducatives sont priés de s'inscrire au [Portail des parents](#) du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance afin de recevoir des communications directes en lien avec la situation du COVID-19.

15. Je suis un membre du personnel du District scolaire francophone Sud. Où puis-je me renseigner au sujet de la situation ?

Toutes les communications de nature externe sont publiées dans le site Web du district, tandis que les renseignements et lignes directrices de nature interne sont acheminés au personnel par courriel ou par l'entremise de plateformes internes. De plus, les membres du personnel sont invités à communiquer avec leur superviseur s'ils ont des questions liées au travail.

16. Est-ce que nous pouvons utiliser les structures de jeu sur le terrain de l'école ?

Non, il est déconseillé d'utiliser les structures de jeu des écoles, afin d'éviter la propagation du coronavirus (COVID-19). Il est prouvé que la transmission du virus peut se faire en touchant des surfaces qui auraient pu être contaminées. Par précaution, il est donc interdit d'utiliser les structures de jeu scolaires. **Veillez noter que les terrains sportifs (soccer, baseball, athlétisme, etc.) et les terrains de jeu sont fermés jusqu'à nouvel ordre. Les structures de jeu ne sont pas désinfectées ; il est donc interdit de les utiliser.**

17. Est-ce que la date de remise des bulletins scolaires est reportée ?

Oui, la remise des bulletins scolaires est reportée à une date ultérieure.

18. Est-ce possible de cesser de recevoir les messages du district en lien avec le coronavirus (COVID-19) ?

Il est possible de se désabonner du système de messagerie du district en cliquant sur le lien « Se Désabonner » au bas du message. Toutefois, en le faisant, vous ne recevrez plus l'ensemble des messages provenant à la fois du district et de l'école de votre enfant. Il sera possible de se réabonner à une date ultérieure.

19. Si nous avons payé des frais d'inscription à des activités scolaires ou parascolaires qui n'auront pas lieu ou qui seront en partie annulées, serons-nous remboursés ?

Comme les écoles seront fermées pour le reste de l'année scolaire, des lignes directrices à ce sujet seront formulées, en collaboration avec les écoles et vous serez informés des détails dans les meilleurs délais possibles.

20. Est-ce possible d'acheter un ordinateur ou autre outil technologique du district pour appuyer mon enfant dans ses apprentissages ?

Il n'est malheureusement pas possible d'acheter un ordinateur ou autre outil technologique du district. Toutefois, un outil technologique personnel sera fourni aux familles qui n'en ont pas. Les familles qui souhaitent acheter un outil technologique supplémentaire sont invitées à communiquer avec les fournisseurs locaux qui peuvent offrir des tarifs préférentiels ou des plans de paiements différés.